

Bref plaidoyer pour un Parlement retrouvé

La première fois que je suis entré dans l'hémicycle, j'ai pensé à mon père, qui était mort sans être français. Il est grand ce pays qui peut faire un député d'un enfant d'étranger.

Alors avocat depuis 15 ans, maire depuis 3 ans, ces expériences confortaient mon désir d'agir, et me permettaient d'avoir une compétence réelle. Je suis sûr qu'avoir connu une vie professionnelle passionnante et une bonne connaissance des problèmes d'une ville de banlieue, m'a permis d'être un parlementaire utile, connecté à la réalité de notre pays. C'est une des raisons pour laquelle j'ai longtemps été réticent à la fin du cumul des mandats : cela risquait de créer des députés « hors sol », ne devant leur élection qu'à l'investiture de leur parti, et loin des problèmes du terrain. Si, par malheur, on supprimait le lien du député avec sa circonscription en ajoutant l'élection à la proportionnelle au mandat unique, les Français auraient des députés soumis aux seuls partis politiques et au gouvernement.

Dès mon premier mandat, je me suis consacré en priorité à la justice et à l'administration locale. **Les libertés publiques, les libertés locales ont toujours été au cœur de mon engagement politique.** Ce sont des sujets qui me passionnent, que je crois être le fondement de notre démocratie. Mon **engagement européen**, qui m'a parfois marginalisé dans mon parti, et mon **soutien au libre-échange** (j'ai fait un rapport sur le GATT, très contesté à l'époque en 1993) sont les deux autres pierres angulaires de mon action de député. J'aurais pu me spécialiser sur les problèmes de défense et de politique étrangère qui m'intéressaient mais, malheureusement, en France dans ces domaines le Parlement ne décide de rien, il est seulement informé de la politique de l'exécutif qui lui demande de ne pas la perturber.

Très vite j'ai compris que **ce n'est pas à l'Assemblée nationale que se décidait la politique du gouvernement** : les députés de la majorité sont là pour consentir la loi que le gouvernement, grandement inspiré par son administration, propose pour ne pas dire impose. Les députés de l'opposition ne peuvent que la contester verbalement, leur possibilité de la modifier étant extrêmement réduite. Dans la majorité, faire voter un amendement même secondaire, est une épreuve de force avec les conseillers du gouvernement. Quand j'ai été ministre, j'ai voulu faire participer mes collègues députés à l'élaboration de la loi, et ce ne fut pas facile : j'ai découvert combien l'administration d'Etat méprisait les parlementaires qui ne leur semblaient bons qu'à défendre l'intérêt de leur circonscription, et incapables de prendre en considération l'intérêt général.

Je me suis toujours conduit en **député loyal à mon parti** : c'est lui qui m'avait donné l'investiture pour ma candidature, ce sont ses valeurs et son programme que les électeurs de ma circonscription avaient choisis. Mais heureusement à droite, à l'inverse de ce qui se passe à gauche, il n'y a pas de discipline de vote. Nos partis acceptent le vote de conscience, quand il s'agit de quelque chose qui paraît essentiel aux yeux du député.

Notre système institutionnel n'est pas bon : **le Président de la République a trop de pouvoir.** Certes son élection au suffrage universel lui confère une grande légitimité politique, mais cela ne justifie pas qu'il soit plus proche du monarque absolu que d'un chef de l'exécutif dans une démocratie.

Il est de fait le vrai chef de la majorité parlementaire, puisque les députés élus dans la foulée de l'élection présidentielle lui doivent leur élection, il nomme à tous les emplois publics importants donc il entretient la courtoisie de l'administration, il a bien plus de pouvoir que le Président des Etats-

Unis qui doit compter avec les « *checks and balances* » (freins et contrepoids) des autres institutions fédérales (Congrès, Cour Suprême, Etats...) Son pouvoir exorbitant fait que tous les cinq ans, les Français doivent élire un homme qui soit à la fois un génie, un héros et un saint. Ce n'est pas raisonnable.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de revenir sur l'élection du Président au suffrage universel : mais **il y a deux types d'élections présidentielles en démocratie** : celles qui investissent un véritable chef de l'exécutif et celles qui choisissent un chef de l'Etat aux fonctions honorifiques et arbitrales, comme la Finlande, l'Autriche, l'Irlande, l'Islande, le Portugal, la Pologne ou la Bulgarie. Le rôle politique de l'élection présidentielle dépend du système institutionnel dans lequel elle prend place.

Bien sûr, en même temps, il faut **découpler l'élection présidentielle des élections législatives**, de façon à ce que le premier ministre soit l'expression de la majorité parlementaire comme cela se passe dans la quasi-totalité des démocraties occidentales. Nous éviterons ainsi les crises de régime, chaque fois que le Président faillit à sa mission impossible, à l'image de ce qui vient de se passer au Royaume-Uni : la grave crise du Brexit n'a pas entamé les institutions, Theresa May a succédé sans drame à David Cameron.

En quittant l'Assemblée nationale, je garde le sentiment d'une continuelle dégradation du rôle du Parlement dans notre pays : les parlementaires font l'objet de campagnes qui ressemblent, à beaucoup d'égard, à celles des ligueurs à l'égard de ce qu'elles appelaient « la Gueuse » sous la IIIème République. Or j'ai la conviction que, sans démocratie représentative, il n'est pas de fonctionnement paisible de la démocratie. La tentation du pouvoir personnel reste un risque permanent, que seul un Parlement fort peut conjurer.